

qui ont offensé Dieu par suite d'une éducation imparfaite, ou n'ont pas profité des soins qu'ils ont reçus ; 40 des membres défunts de l'œuvre.

MESSES dite DE L'ŒUVRE. — Le dernier lundi du mois, jour traditionnel et cher à l'Association, à 8 heures, au sanctuaire de Sainte-Catherine, sainte Messe et réunion mensuelle. Les intentions se rattachant au but essentiel de l'Œuvre sont spécialement recommandées à cette messe. En ce jour tous les Associés sont invités à s'unir d'esprit et de cœur, dans une commune supplication, pour attirer sur l'Œuvre, son but, ses membres une plus grande abondance de grâces.

MESSES QUOTIDIENNES. — L'Œuvre tend à ce que chaque jour le Saint Sacrifice soit offert une ou plusieurs fois pour les besoins de l'enseignement. *« Il faut que des flots de sang divin soient répandus pour obtenir de Dieu le rétablissement de la foi dans l'enseignement. Il faudrait chaque jour, avant que les bouches des maîtres s'ouvrent, avant que les oreilles des élèves s'ouvrent, que le Sang précieux de Notre-Seigneur eût coulé à flots dans ces bouches et dans ces oreilles pour les rendre chrétiennes. »*

(R. P. Lemius, 25 juin 1894).

Zélateurs et Zélatrices. — Les Zélateurs et Zélatrices veulent bien propager l'Œuvre, en faire comprendre l'excellence, lui gagner des adhérents, obtenir des prières et des messes ; ils font parvenir au secrétariat le nom des nouveaux Associés, se chargent de remettre les billets d'admission, de communiquer le calendrier, etc.

Deux messes annuelles, à jours fixes sont dites pour les Zélateurs et Zélatrices qui ont procuré l'inscription d'au moins 100 Associés. Ils bénéficient également d'une messe célébrée pour chacun d'eux après leur mort. Cette même faveur est assurée aux bienfaiteurs.